

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Réussir le 9 avril et lui donner des suites

Le 9 avril une action nationale de grèves et manifestations interprofessionnelles est organisée partout à l'initiative de la CGT, de FO, de Solidaires et de la FSU. En Loire-Atlantique, nos quatre organisations, depuis la rentrée 2014, ne cessent de porter la nécessité d'une telle initiative pour que le gouvernement renonce à faire des choix contraires à l'intérêt des salariés et des retraités. Le marasme social s'aggrave chaque jour un peu plus, ouvrant la voie aux pires perspectives moins par adhésion populaire aux thèses d'extrême droite ou de droite extrême que par profonde déception du gouvernement, mais aussi du régime présidentiel.

La loi Macron est un aveu énorme de prolongement d'une politique inspirée par les fausses modernités et les faux progrès. C'est une loi de régression qui porte en elle la remise en cause du contrat de travail et derrière elle une cascade de dégradations qui toucheront très vite l'ensemble des salariés, y compris les fonctionnaires. Il nous faut tous, quels que soient nos statuts salariés, ou nos régimes de retraite, nous investir dans la réussite du 9 avril. Il en va aussi – et il n'est en rien agréable de l'écrire – de notre capacité à infléchir la politique publique actuelle pour ouvrir d'autres perspectives sociales, en particulier pour les générations montantes.

Nous avons affirmé en 2012 que ce régime n'avait pas le droit à l'échec et qu'il lui fallait tenir ses promesses, ses engagements portés lors du discours « du Bourget ». Ce n'était pas une formule de circonstance. En oubliant une large part de ses engagements, en poursuivant non seulement la doctrine de l'austérité mais aussi les représentations toutes faites des énarques et fausses élites qui président à nos destinées, ce régime a signé sa faillite. Mais cette dernière est aussi l'échec actuel

Dispensé de timbrage

déposé le 26 mars 2015

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes **ROLLIN**



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Appel commun à la grève du 9 avril
- p 3 Macron : le progrès dans la débâcle
- p 4 Actualités féministes et AG des retraités

d'autres composantes de la société, dont le syndicalisme. Comme la classe politique, il est divisé entre ceux qui accompagnent ou se résignent et ceux qui, bien qu'ils luttent, ne parviennent pas à s'unir vraiment pour ouvrir d'autres perspectives de progrès pour tous.

Face à la sanction politique annoncée du gouvernement il nous revient, par notre mobilisation, de donner un signal populaire pour rompre avec les voies sans issues qui ne sont que des leurre cyniquement qualifiés de « modernes ». En Grèce, il a fallu des mois de travail commun et treize grèves générales de plus en plus suivies pour qu'enfin le peuple dans sa majorité exprime d'autres choix que celui de subir la loi de LA finance.

Le 9 avril doit être réussi mais il doit avoir des suites. Les

fonctionnaires doivent comprendre que leur solidarité avec l'ensemble des salariés est essentielle. L'Histoire en ce sens est précieuse d'enseignements : lorsqu'une césure s'opère dans la société entre les couches moyennes et les classes populaires, chaque fois le populisme de droite s'engouffre et cultive les pires dérives politiques. Ne

reproduisons pas ce scénario tragique et mobilisons-nous.

La FSU doit prendre toute sa place aux côtés des autres syndicats, en toute indépendance politique.

Didier HUDE

Appel commun de Loire-Atlantique

JEUDI 9 AVRIL, GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE !

Le 9 avril, les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires appellent l'ensemble des salariés du privé comme du public à **faire grève contre « le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, la loi Macron qui aggravent la situation des salariés »**.

Avec le « Pacte de responsabilité », le gouvernement prend 40 milliards à la Sécurité Sociale et les offre aux patrons. Il impose un plan de rigueur jamais vu : 50 milliards de réduction des dépenses publiques. Les salaires sont bloqués, les salariés s'appauvrissent. Non seulement aucun emploi n'est créé, mais le chômage et la précarité explosent. Toutes les garanties collectives (le code du travail, les statuts...) sont attaquées. Les services publics touchés de plein fouet par la rigueur sont au bord de l'explosion.

Le patronat et l'Union Européenne exigent d'aller encore plus loin. Le gouvernement obéit : il vient de faire passer la loi Macron pour la plus grande satisfaction des « marchés financiers ». La loi Macron, c'est entre autres :

Plus de facilités pour licencier, la banalisation du travail le dimanche et du travail de nuit

La possibilité pour le patron de déroger au code du travail, de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale

En faisant passer cette loi en force « à coup » de 49-3, le gouvernement montre qu'il est déterminé, à n'importe quel prix, à aller jusqu'au bout pour remettre en cause et détruire toutes les conquêtes sociales. M. Valls annonce d'ailleurs qu'il va

maintenant s'attaquer au temps de travail.

Les salariés n'ont aucune autre solution que le rapport de force, la grève interprofessionnelle pour bloquer cette offensive. Rappelons-nous : la dernière fois qu'un gouvernement a utilisé le « 49-3 », c'était en 2006 avec le CPE de Dominique De Villepin. La mobilisation des jeunes et des salariés avec leurs syndicats avait obligé le gouvernement à retirer le CPE.

Pour bloquer cette offensive, les Unions Départementales CGT, Cgt-FO, Solidaires et FSU de Loire-Atlantique appellent tous les salariés, du public comme du privé, à répondre à l'appel national, à se mettre en grève le 9 Avril. Elles appellent les salariés, privés d'emplois comme les jeunes et les retraités à manifester.

D'urgence, il faut :

l'augmentation des salaires,
l'arrêt des plans de licenciements et de suppressions d'emplois,
la préservation et le développement des emplois industriels et publics,
la défense des garanties collectives (code du travail, conventions collectives, statuts).

Il faut le retrait de la loi Macron et du pacte de responsabilité.

Le 9 Avril, à l'appel de la CGT, Cgt-FO, Solidaires et FSU

Toutes et tous en grève et manifestations

Nantes, 10h30 Place du Commerce

St Nazaire, 10h30 Place de l'Amérique Latine

Les Unions Départementales CGT, Cgt-FO, Solidaires et FSU de Loire-Atlantique invitent leurs syndicats et sections syndicales à lancer des appels communs à la grève dans leurs secteurs respectifs (entreprise, branche, administration, etc...). Près de 1 500 militantes et militants des UD CGT, et FO 44 participeront également à la manifestation à Paris.

MACRON : le progrès dans la débâcle

La loi Macron est un ensemble hétéroclite d'articles qui traite de la réforme du service public du permis de conduire, du travail le dimanche, de la réforme du fonctionnement des prud'hommes, et d'un ensemble de dispositions liées au code du travail de manière directe ou indirecte.

Mais ce n'est pas un fourre-tout. C'est un grand sac de mesures voulues pour cibler des réglementations et les faire sauter au nom du progrès et de la modernité. Quand des syndicats « archaïques », ou des parlementaires « rétifs au changement », prennent la peine d'étudier la loi du jeune loup Macron, ils retournent le compliment au gouvernement et au président de la République : la loi Macron renvoie un socle du droit du travail à... 1804 !

Tout le monde parle du travail du dimanche dans le commerce ou des autos école avec des postiers devenant inspecteurs du permis de conduire mais la fleur du Macron est une orchidée du MEDEF : la suppression de l'article 24 de la loi n°95-125 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative et du second alinéa de l'article 2064 du code civil.

En effet, la notion de droit du travail est remise en cause par une formulation sur le « volontariat ». Le « volontariat » des salariés permet désormais à l'employeur de s'exonérer de la loi et des accords collectifs, du moment qu'avec le salarié ils règlent leurs litiges par convention entre eux. Les prud'hommes sont alors dessaisis.

Le droit du travail repose sur le constat qu'un salarié reçoit rétribution de « sa force de travail » dans le cadre d'un contrat de travail reconnaissant la « subordination » à l'employeur. Le salarié est dépendant de son employeur pour son embauche, son contrat, l'exécution de son contrat et son licenciement. Le droit du travail n'a rien à voir avec le droit civil où les deux parties sont « à égalité ». Il a donc été ajouté dans le code civil actuel que les contrats de travail étaient exclus de ce droit entre

égaux, le code du travail servant précisément à limiter pour partie l'arbitraire patronal. La loi Macron fait sauter tout ça.

Désormais le salarié est émancipé ! Il a « la libre disposition » de son temps de travail et de ses horaires, niant de facto la subordination de l'employé à l'employeur. Si le patron veut le faire travailler le dimanche, faire des heures sup, l'employé sera prié d'être « volontaire ». Ce ne sera plus une affaire de Prud'hommes. Il en va de même pour la modification de la charge de travail et de sa nature. Une simple évocation de licenciement sera apte à convaincre, sans l'embarras prud'homal.

La loi Macron est faite pour assouplir le code du travail et rendre plus flexible le marché de l'emploi, pour donner des signes aux actionnaires afin qu'ils investissent en France. Il y a là une forme de reprise

des dispositions allemandes qui ont abouti peu à peu à créer des milliers de travailleurs pauvres en dessous du SMIC, à temps partiel contraint.

Dans les faits, c'est l'ensemble du code du travail qui est mis par terre par cette « simple » modification du code civil. C'est un retour au code Napoléon, et à la loi Le Chapelier : faire sauter toute entrave à la **liberté d'entreprendre et**

d'exploiter.

Aux dires des dirigeants férus de "modernisme", l'inspecteur du travail Gérard Filoche a une représentation « has been » du rapport salarial. Il peut bien s'égosiller à dire et répéter que le « volontariat » n'existe pas en droit du travail, il ne fera que prouver son obsolescence face à l'égérie du MEDEF Laurence Parisot, experte en oxymore qui a trouvé une formule d'avenir pour qualifier le rapport employeur/employé : la « soumission volontaire ». Ah Macron Moderne quand tu nous tiens ! Le Macron porte en germe toutes les déréglementations à venir pour la fonction publique. Si les fonctionnaires ne voient pas le chaînon manquant, ils y perdront un jour leurs dents.

Didier HUDE



8 mars : Manifestation des femmes sans peur la nuit

Le 7 mars a eu lieu la Manifestation des femmes sans peur la nuit à Nantes, manifestation organisée par le Collectif Vigilance féministe 44 qui regroupe plusieurs organisations nantaises. Cette manifestation a réuni une cinquantaine de personnes qui ont marché dans les rues de Nantes ralliant la place du Commerce à la place du Bouffay en passant par les rues piétonnes. Ce fut une marche dynamique avec un cortège animé et chantant, portant plusieurs panneaux dont les silhouettes confectionnées par la FSU 44. Cette dernière était d'ailleurs bien représentée par plusieurs de ses militant-es. Nous nous sommes séparés après avoir chanté une dernière fois l'hymne des femmes.



Marche Mondiale des Femmes à Nantes en juin 2015

En 1998, la Fédération des Femmes du Québec a organisé une grande manifestation « au pain et des roses ». Le pain symbolisait la pauvreté et la précarité subies majoritairement par les femmes tandis que les roses incarnaient la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. La réussite de cette manifestation a poussé les Québécoises à poursuivre et à organiser un réseau international de femmes avec l'aide des organisations féministes de différents pays. 164 pays ont adhéré à ce projet et en 2000 a lieu la première Marche Mondiale des Femmes. Depuis, tous les 5 ans, des femmes de tous les continents participent à la Marche Mondiale. La FSU est, depuis son origine, partie prenante de ce mouvement mondial dont 2015 est l'année de la quatrième édition.

C'est dans ce cadre qu'une agora féministe se tiendra à Nantes les samedi 6 et dimanche 7 juin 2015 près du marché de la petite Hollande. C'est l'espace Simone de Beauvoir qui coordonne l'organisation de cette manifestation : toutes les associations et organisations de Nantes et de la région sont invitées à participer aux débats. Cinq thématiques donneront lieu à des tables rondes sous le chapiteau de l'agora féministe : justice climatique et souveraineté alimentaire, violences contre les femmes, montée des extrêmes, migrations et mondialisation et autonomie financière. Un village associatif avec des stands se trouvera autour du chapiteau. Une marche aura lieu dans le centre-ville à partir de 17h le samedi 6 juin puis suivra une soirée festive avec concert dans la salle de l'Égalité. Les débats reprendront le dimanche matin.

Amélie DE SCHEPPER



AG de la section fédérale des retraités

Section Fédérale des Retraités (SFR44)
AG le 28 mai à partir de 9h30
à Saint Nazaire

*matinée débat : Pourquoi l'impôt ? Qui le paie ? C'est quoi un impôt juste ?
déjeuner au restaurant
après midi : visite de l'Écomusée*